

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 29
en exercice : 29
ayant pris part à la délibération : 28
Date de convocation : 4 juillet 2016
Date d'affichage : 7 juillet 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 12 JUILLET 2016**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : PLUMARD Christian- WEGRZYNOWSKI Jean-Claude - BERNIER Jean-Paul - COURTINE Élisabeth - BUIS Alain- TAILLEFER Evelyne - MUNOS Antoine- - PIOCELLE Philippe - COMTE Gilbert - SOUKHAVONG Phanvilay – GUEYE Marie-Paule - DOUNIAUX Marie-Claude - LATAIX Pascal – WELSCH Stéphane – BIZE Sandrine - DINAL Ronald - CHAPOTELLE Michaël - BOUVARD-CARCA Catherine -GABILLOT Philippe - DERE Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir :

LEFORT Martine	ayant donné pouvoir à PLUMARD Christian
VERONA Claude	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
LACOMBE Jacqueline	ayant donné pouvoir à MUNOS Antoine
DELVERT Pierre	ayant donné pouvoir à COMTE Gilbert
HILAIRE Sylvie	ayant donné pouvoir à TAILLEFER Evelyne
PICARD Sabine	ayant donné pouvoir à COURTINE Élisabeth
BAUDOUX Violette	ayant donné pouvoir à DERE Philippe

Absents : MARTIN Ketchinda

Secrétaire de séance : DOUNIAUX Marie-Claude

ORDRE DU JOUR

- 2016 – 061 Modification des délibérations 2016-049 et 2016-050 : Participation communale pour l'abonnement Navigo Imagine R scolaires 2016/2017 (élèves primaires, collégiens, lycéens) et des Étudiants
- 2016 – 062 Proposition des tarifs pour l'inscription et les activités de l'EVS
- 2016 – 063 Modification du règlement intérieur de l'école des sports
- 2016 – 064 Modification du règlement intérieur périscolaire et extrascolaire du pôle enfance jeunesse et sport
- 2016 – 065 Convention concernant la mutualisation des écoles d'arts plastiques de Lagny-sur-Marne et de Saint-Thibault-des-Vignes
- 2016 – 066 Travaux d'enfouissement Rue de la Sente Verte
- 2016 – 067 Adhésion au Contrat Régional – Centre Bourg et Centre Social
- 2016 – 068 Modification du tableau des effectifs

Ouverture de la séance à 20h30

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame DOUNIAUX Marie-Claude se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas de procès-verbal à approuver.

2016 – 061 MODIFICATION DES DELIBERATIONS 2016-049 ET 2016-050 : PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'ABONNEMENT NAVIGO IMAGINE R SCOLAIRES 2016/2017 (ELEVES PRIMAIRES, COLLEGIENS, LYCEENS) ET DES ETUDIANTS

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental vient de prendre la décision de participer à hauteur de 241,90 euros pour les primaires et les collégiens. Ce qui laissera à la charge des familles la somme de 100 euros.

De ce fait, Monsieur le Maire propose que l'aide communale aux lycéens et aux étudiants s'élève à 160 euros pour chaque catégorie. Ce qui laissera une charge aux familles de 181,90 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier les délibérations 2016-049 et 2016-050 selon les modalités indiquées dans le tableau suivant :

ECOLE PRIMAIRE	Aide CD77	Subvention Mairie	Coût famille
Édouard Thomas, Pierre Villette, Marie Curie.	241,90 €	0 €	100 €

COLLEGE	Aide CD77	Subvention Mairie	Coût famille
Collège LdV habitants Bourg	241,90 €	0 €	100 €
- Collège LdV habitants ZAC - Autres collèges (choix parental) - Collège LdV salariés Mairie	241,90 €	0 €	100 €
Autres collèges (Options non disponibles à LdV)	241,90 €	0 €	100 €

LYCEE	Subvention Mairie	Coût famille
Tous lycées	160 €	181,90 €

ETUDIANTS	Subvention Mairie	Coût famille
Étudiants	160 €	181,90 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

ACCEPTE la modification des délibérations 2016-049 et 2016-050 concernant la participation communale pour l'abonnement Navigo Imagine R de l'année scolaire 2016/2017 tel que présenté au tableau ci-dessus.

2016 – 062 PROPOSITION DES TARIFS POUR L'INSCRIPTION ET LES ACTIVITES DE L'EVS

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour l'inscription annuelle et les actions de l'Espace de Vie Sociale, pour l'année 2016/2017 :

Inscription annuelle

Adulte : 6€
Enfant – de 16 ans : 3€

Les ateliers informatiques

- tarif trimestriel

	Théobaldiens	Hors commune
1 module	21 €	41 €
Stage thématique (5x2h)	21 €	41 €

- tarif réduit

(demandeurs d'emploi, revenus inférieurs à 1067 €, étudiants et enfants de moins de 16 ans)

	Théobaldiens	Hors commune
1 module	10.50 €	21 €
Stage thématique (5x2h)	10.50 €	21 €

Les sorties et les actions organisées par le service

- Le droit d'entrée des sorties et des transports en commun est dû au prestataire selon les tarifs proposés par celui-ci (musée, expositions, salon...) sauf pour les personnes bénéficiant du tarif réduit, qui règlent leur participation à hauteur de 50%, auprès du service EVS.
- Les personnes pouvant prétendre au tarif réduit sont les demandeurs d'emploi, les personnes ayant des revenus mensuels inférieurs à 1067€, les étudiants et les enfants de – de 16 ans.
- Une participation financière entre 1€ et 50€ est demandée suivant la nature des actions ou activités organisées par le service (thé dansant, repas, frais de transport...)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider ces tarifs.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

VALIDE les tarifs pour l'inscription et les activités de l'Espace de Vie Sociale tel présenté que ci-dessus

2016 – 063 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DES SPORTS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur de l'école des sports, du fait des changements sur les modalités d'inscriptions, pour l'éveil aux sports et l'école multisports. Ces modifications concernent l'article 12 sur le règlement tel qu'annexé. (Annexe 1)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

VALIDE les modifications du règlement intérieur de l'école des sports tel qu'annexé.

2016 – 064 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DU POLE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur périscolaire et extrascolaire du fait des changements sur les modalités d'inscriptions des accueils pré et post scolaire, et des différents secteurs gérés par le pôle enfance jeunesse et sport tel indiqué dans le règlement annexé.

(Annexe 2)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

VALIDE les modifications du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaire du pôle enfance jeunesse et sport tel que annexé et en rajoutant à l'article 11 « les absences ne donnent lieu à aucun remboursement sans justificatif » et en page 15 l'ajout du mot « tabac ».

2016 – 065 CONVENTION CONCERNANT LA MUTUALISATION DES ECOLES D'ARTS PLASTIQUES DE LAGNY-SUR-MARNE ET DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Monsieur le Maire explique que les communes de Saint Thibault des Vignes et de Lagny sur Marne ont la volonté de mutualiser leurs 2 écoles d'arts plastiques à partir du 1^{er} septembre 2016.

C'est ainsi que la ville de Saint Thibault des Vignes met à disposition le local d'arts plastiques de 300 m², situé chemin des Marattes - 77400 Saint Thibaut des Vignes.

Cette mutualisation permet :

- De créer une seule et unique école d'arts plastiques.
- De proposer aux administrés des 2 communes un choix plus large d'heures de cours et de disciplines
- De réduire les coûts et les charges liés à cette activité municipale.

En contrepartie de cette mise à disposition du local d'arts plastiques, la commune de Lagny sur Marne contribuera en partie aux charges annuelles. Cette contribution comprend le loyer du local, les assurances ainsi que toutes les charges liées à son utilisation (EDF, eau, etc...).

Une convention sera donc signée entre les parties et conclue pour une durée de 4 mois, à savoir du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal doit l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

(Annexe 3)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation des écoles d'arts plastiques de Lagny-sur-Marne et de Saint Thibault des Vignes, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – GABILLOT – BAUDOUX)

2016 – 066 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE LA SENTE VERTE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Thibault-des-Vignes est membre du SDESM.

Il expose que le SDESM est propriétaire du réseau basse tension sur tout le territoire syndical. En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, il en assure la maîtrise d'ouvrage et notamment dans le cas de travaux s'enfouissement aux fins de dissimulation esthétique. Toute intervention sur les réseaux d'électrification basse tension, propriété du SDESM, doit faire

l'objet d'une concertation entre la commune demandeuse et le Syndicat propriétaire, par ailleurs maître d'ouvrage dans le cas de travaux d'esthétique sur tout le territoire syndical. Les ouvrages, une fois réceptionnés sont remis à ERDF en qualité de concessionnaire.

Il explique aussi que la commune est propriétaire du réseau d'éclairage public et de la tranchée aménagée recevant les ouvrages téléphoniques.

C'est la raison pour laquelle, la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, par cette délibération, doit informer le SDESM de son souhait de voir enfouir les réseaux d'électrification sis : Rue de la Sente Verte.

Il convient donc au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux et les modalités financières
- de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM
- de demander au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la Rue de la Sente Verte
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants

APPROUVE le programme des travaux et les modalités financières

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'extension et les travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de la sente verte.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – GABILLOT – BAUDOUX)

2016 - 067 ADHESION AU CONTRAT REGIONAL – CENTRE BOURG ET CENTRE SOCIAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats régionaux, élaborés par le Conseil Régional et permettant d'aider les communes de plus de 2 000 habitants à entreprendre un aménagement cohérent de leur cadre de vie.

Après un examen approfondi de la situation de la commune et des actions à entreprendre conformément aux orientations fondamentales d'aménagement arrêtées par la commune en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat régional afin de permettre un meilleur fonctionnement de la vie administrative et plus généralement d'y améliorer le cadre de vie

Ce contrat régional d'un montant de 2 817 580 € Hors Taxes devrait comprendre les opérations suivantes :

1 – Redynamisation du Centre Bourg	2 070 580 € H.T.
2 – Centre Social	747 000 € H.T.

Le financement de ce contrat sera assuré de la façon suivante :

- subvention de la région Ile de France : 20 % soit 2 817 580 € H.T.
- subvention de la CAF : sur l'opération n°2 de 200 000 € H.T.

Le complément du montant H.T. ainsi que la T.V.A., au taux de 20 % à la charge de la commune sera financé sur fond propre ou emprunt.

L'échéancier prévisionnel de la réalisation des opérations s'échelonne sur 4 années après la signature du contrat, il sera à titre indicatif, le suivant :

- 1^{ère} année : démarrage de l'opération n°1 et démarrage de l'opération n°2
- 2^{ème} année : opération n°1 et opération n°2
- 3^{ème} année : opération n°1 et fin de l'opération n°2
- 4^{ème} année : fin de l'opération n°1

En outre, la commune s'engage :

- à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat régional,
- à ne pas démarrer les travaux avant la notification préalablement approuvée par la commission permanente du Conseil Régional,
- à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu,
- à mentionner la participation de la Région Ile de France et d'apposer son logotype dans toute action de communication, ainsi qu'à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

Il convient donc au conseil municipal :

- d'accepter l'échéancier de réalisation conformément au tableau annexé dans le cadre du contrat régional.
- d'approuver le plan de financement annexé s'inscrivant dans le contrat régional (Annexe 5)

ACCEPTE l'échéancier de réalisation conformément au tableau ci-dessus dans le cadre du contrat régional

APPROUVE le plan de financement annexé s'inscrivant dans le contrat régional (annexe 5)

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – GABILLOT – BAUDOUX)

2016 – 068 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- 1) Monsieur le Maire expose que pour assurer la continuité du service public, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du professeur de danse afin qu'il puisse assurer les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) dès la prochaine rentrée.

Il convient donc de modifier le nombre d'heures du poste existant :

- Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, temps non complet 16 h 00 en Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe, temps non complet, 19 h 00.
- 2) Monsieur le Maire expose que pour pallier aux besoins de continuité du Pôle Enfance, Jeunesse et Sports à la prochaine rentrée, il convient de créer :

- un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet (34 heures)

<u>EMPLOIS</u>		<u>MODIFICATIONS</u>		
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	18	0	1	19

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**

APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel présenté ci-dessus

DECISIONS

Décision n°2016/089 du 2 mai 2016

Contrat avec Madame Christine BICHEBOIS – SESSAD Mélanie 77 pour une location de salle

Décision n°2016/090 du 2 mai 2016

Contrat avec Madame Sylvie BUET– AOST pour une location de salle

Décision n°2016/094 du 3 mai 2016

Contrat avec Monsieur Jacques DELPORTE – SIAM pour une location de salle

Décision n°2016/110 du 17 mai 2016

Contrat avec Monsieur Éric GUERGUIN– UFC que Choisir, pour une location de salle

Décision n°2016/113 du 27 avril 2016

Contrat avec la compagnie « attrape souris » pour un spectacle

Décision n°2016/114 du 25 mai 2016

Contrat avec la compagnie « atelier 13 collectif » pour un spectacle

Décision n°2016/115 du 26 mai 2016

Contrat avec la compagnie « compas austral» pour un spectacle

Décision n°2016/116 du 25 mai 2016

Contrat avec la compagnie « théâtre d'un nuage de lait » pour un spectacle

Décision n°2016/117 du 25 mai 2016

Contrat avec la compagnie « d'objets directs » pour un spectacle

Décision n°2016/121 du 23 mai 2016

Contrat avec Monsieur Benjamin HODENCQ – Pdt association AVMG pour une location de salle

Décision n°2016/126 du 8 juin 2016

Contrat avec Monsieur Édouard TAILLEFER pour une location de salle

Décision n°2016/127 du 13 juin 2016

Contrat avec Madame Christine GIRAudeau, AAPE/UNAape pour une location de salle

Décision n°2016/136 du 16 juin 2016

Contrat avec l'association « clax productions » pour un spectacle

POUR INFORMATION

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DES VENTILATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le marché comporte l'exécution de prestations type :

- P 1 : fourniture de combustible ou d'énergie,
- P 2 : conduite et entretien courant des installations,
- P 3 : remplacement et réparations des installations (Garantie totale)
- Objectifs d'intéressements sur les consommations énergétiques

RAPPEL DU PERIMETRE

Index	CODE	Site	Adresse	Surface (m ² sol)
001	GS	GS Marie Curie		2 760
001A		Logement de fonction 1	26 rue de l'Etang de la Loy	90
001B		Logement de fonction 2		18
001C		Logement Gardien		90
002	GS	GS Pierre VILLETTE		2 460
002A		Logement de fonction 1	42 rue des Sablons	18
002B		Logement de fonction 2		80
002C		Logement de fonction 3		90
002D		Logement Gardien		90
003	GS	GS Edouard THOMAS		1 250
003A		Logement de fonction 1	37 bis rue de lagny	90
004	CULT	Centre culturel Marc BRINON	1 rue des vergers	1 862
005	ADM	Mairie	Place de l'église	230
006	ADM	Centre technique municipal	rue de Gouverne	60
007	ADM	La poste		
007A		Local associatif	2 rue de Torcy	60
008	GYM	Stade municipal	Rue René Cassin	400
009	GYM	Gymnase		2 040
009A		Logement Gardien	44 Rue des Sablons	130
010	CULT	Eglise	Place de l'Eglise	250
011	ENF	Centre de loisirs	29 rue du Clos de l'érable	1 325
012	ADM	Café mairie	Place de l'Eglise	240
013	LGT	Logement de fonction	1bis rue chemin des fours	
014	ADM	MDA	rue René Cassin	250

Le marché est un appel d'offres ouvert conclu pour une durée ferme de 8 ans.

Ce marché est conclu :

- à prix unitaires pour l'énergie dans le cadre d'un marché de type MCI (Marché de Comptage avec Intéressement) ;
- à prix forfaitaire pour l'énergie dans le cadre d'un marché de type MTI (Marché à Température » avec Intéressement) ;
- à prix global forfaitaire annuel pour les prestations de conduite et d'entretien courant des installations (poste P2);
- à prix global forfaitaire annuel pour les prestations de remplacement à l'identique et réparation des installations (poste P3);
- à prix unitaires sur bordereau de prix établi dans le Bordereau de Prix Unitaire.

Les prix sont révisables.

Une seule entreprise a candidaté, l'entreprise DALKIA.

1. ANALYSE DES OFFRES

1.1. VALEUR FINANCIERE : ANALYSE DES CRITERES PRIX (50 POINTS)

MARCHE ACTUEL (2015) EN € HT		OFFRE DALKIA EN € HT		DELTA
P1 MTI (2148 DJU) P1 e	82 116,92 840,77	P1c MCI * (An. 7 du DQE1)	51 563,94	-30%
		P1e MCI (An. 7 du DQE 1)	958,30	
		P1c CP fod (An. 7 du DQE 1)	640,50	
		P1 MTI (2533 DJU) (An.2 de l'AE) P1e	4 419,22 128,49	
P2	43 687,48	P2 (An.2 de l'AE)	40 559,86	-7%
P3	25 032,79	P3 (An.3 de l'AE)	5 285,00	-3%
		P3 GER (An.2 de l'AE)	18 941,00	
TOTAL ANNUEL	151 677,96	TOTAL € / AN	122 496,31	-19%

*GAZ + FOD (1^{ER} ANNEE)

1.2. VALEUR TECHNIQUE : ANALYSE DES CRITERES (50 POINTS)

CHAPITRE 1 : Organisation et structure proposée pour la gestion du marché

	Description	Commentaire de l'AMO	Not
1.1	Organisation générale de la société	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prestation complète de l'entreprise de la direction aux équipes opérationnelles y compris les cellules supports ➤ Présentation de l'organigramme hiérarchique et fonctionnel et des rôles de chacun et de leur implantation géographique 	1
1.2	Organisation et Moyens humains + CV dédiés à l'exploitation courante (P1-P2-P3)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de l'interlocuteur privilégié pour La ville et description de l'unité opérationnelle avec les compétences et des outils nécessaires et adéquates pour ce marché ➤ Le Nombre d'heure est cohérent (310) 	2
1.3	Organisation et Moyens humains affectés pour la maîtrise de la performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif des intervenants de l'équipe d'exploitation et de leurs missions ➤ Présentation détaillée de l'outil ENERGY pour le suivi via leur smartphone ➤ Suivi régulier des températures (bilan a la prise en charge : révérenciel) ➤ Communication incitative aux usagers (affichage, livret, ...) ➤ Le Nombre d'heure est cohérent (67h) 	3
1.4	Présentation des CV, fiches de poste, tableau de synthèse d'équivalents temps plein pour l'exécution des prestations.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des fiches de postes et des curriculums-vitae ➤ Présentation d'un tableau des heures par actions (conduite, maintenance, dépannage) de mise à disposition d'un technicien à mi-temps (634h/an) 	2

Note obtenue Chapitre : 8 / 8

CHAPITRE 2 : Prestations P1

2.1	Notes de calculs justificatives des valeurs cibles (NB) proposées par le candidat par année	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation pertinente de valeurs cibles de l'entreprise ➤ Description des gains et détail des actions par sites ➤ Gains liés à la performance par sites en moyenne estimés à 10,4%/an. 	3
2.2	Description des gains chauffage et ECS par site liés à la performance énergétique proposée par le candidat (sous forme des fiches)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation dans le chapitre précédent ➤ Description très détaillée de l'outil SYNAPPS pour le suivi des consommations via le DESC (Cellule support en efficacité énergétique). 	7
2.3	Projection des cibles proposées par le candidat par année (plan d'action sous forme de tableau associé à des heures et / ou des matériels et / des subventions)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Description et programmation du plan d'actions par site et projection des cibles annuelles. ➤ Mise en place de suivi en télégestion (GS Marie Curie et Pierre Villette) 	5
2.4	Qualité du descriptif détaillé des indicateurs proposés par le candidat et des outils associés pour le suivi des cibles énergétiques.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Description précise des indicateurs de performances énergétiques ➤ Présentation détaillée des outils : CRT, DESC, INVISO, pour suivre, corriger les dérives et analyses des performances 	2
2.5	Détail de l'instrumentation qui sera utilisée sur les sites pour le suivi des cibles et des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outils à disposition pour le suivi des consommations : GENESYS, de relevé et d'analyses directement sur site via l'équipe d'exploitation et l'ingénieur efficacité énergétique ➤ Optimisation énergétique raccordement au n au CRT (Centre Régional de Télégestion) 	1
		Note obtenue Chapitre : 18 / 20	

CHAPITRE 3 : Prestations P2

3.1	Qualité de la méthodologie détaillée qui sera mise en œuvre pour la prise en charge des installations en début de contrat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Schéma de prise en charge technique : analyse des risques, évaluation des stocks de pièces de rechange, documentation technique ➤ Cellule spécialisée dans la prise en charge avec modalités et planning de prise en charge 	2
3.2	Description de l'organisation pratique de l'astreinte (centre d'appel/plateforme internet...)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation des logigrammes, des n° de d'astreinte et de la traçabilité des interventions et d'alerte ➤ Intervention sous 1 h en heures ouvrées et 2 h en hors période 	2
3.3	Description et schéma organisationnel de la logistique du contrat (gestion des interventions programmées, non programmées, le suivi et les demandes d'interventions, la gestion des travaux, le suivi des carnets sanitaire, veille réglementaire).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du suivi d'activités : gammes de maintenance, équipements, planification, ... ➤ DALKIA possède de nombreux outils permettant de réaliser le suivi et la diffusion de documents Les rapports sont présentés et les outils de gestion sont précis. ➤ Contrôle des températures périodiques par relevé programmé 	3

3.4	Description des outils de suivi mis à disposition du maître d'ouvrage (logiciel avec accès à distance) pour le suivi des plannings, des consommations, des températures, des contrôles réglementaires...	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outil de gestion intégré : suivi des travaux, reporting, indicateurs, rapports ➤ Description des outils « métier » : CRT, DESC, DECLIC, INVISIO, DEL, HOLD et des accès extranet mis à disposition ➤ Mise en place de la GMAO SIGMA pour le suivi de la maintenance ➤ Mise en place de DECLIC pour le suivi opérationnel y compris tableau de bord et facturations 	2
Note obtenue Chapitre : 9 / 10			

CHAPITRE 4 : Prestations P3

4.1	Qualité de la méthodologie et de la procédure de gestion et de suivi du compte P3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La méthode de calcul et de suivi (recette/dépense) est précisée et un planning pluriannuel est proposé sous forme de tableau, des impressions d'écran étayées la méthodologie. ➤ Description de la gestion compte (devis sous 6 h, intervention sous 24 h, et PV y compris mis à jour de la liste des équipements) ➤ Experts dédiés aux coordinations de travaux 	1
4.2	Qualité de l'évaluation et de la pertinence de la garantie totale au vu des équipements existants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Nombre d'heure est cohérent par rapport à la vétusté des équipements (53h) ➤ Présentation du programme de petit remplacement 	3
4.3	Qualité de propositions et de la pertinence du plan d'action (GER) et des gains associés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif détaillé dans le chapitre 2.2 des travaux préconisés par l'entreprise pour chaque site 	4
4.4	Pertinence de solutions d'amélioration proposées par le candidat et des études associées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation cohérente des investissements et des gains associés sur les deux parties du GER 	2
Note obtenue Chapitre : 10 / 10			

CHAPITRE 5 : Qualité / Sécurité

5.1	Politique qualité et démarche environnementale (politique en termes d'hygiène, sécurité, santé, Plan de prévention Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, démarche HQE Exploitation, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le niveau de l'entreprise et l'ensemble de ces qualifications et de sa filiation au groupe EDF l'oblige à se soumettre à un plan qualité de haut niveau 	2
Note obtenue Chapitre : 2 / 2			

2. SYNTHÈSE ET CLASSEMENT GÉNÉRAL

Compte tenu du nombre de points obtenus par l'entreprise sur chaque critère, il est proposé à la Commission d'établir le classement final suivant :

- DALKIA
 - Critère TECHNIQUE 47 / 50
 - Critère FINANCIER 50 / 50

Ce candidat répond en tous points au cahier des charges, les moyens techniques et humains sont au niveau pour un suivi quotidien des installations, les outils mis à disposition permettent un suivi rigoureux des consommations et un suivi pérenne des installations de la collectivité.

L'offre de l'entreprise est jugée économiquement favorable pour la commune, et cohérente. En effet, la décomposition des montants de la garantie totale (P3 et P3GER) sont à -3% du marché actuel (révisé) et les gains sur l'énergie (P1) se monte à - 30% de la facturation 2015, pour la

conduite (P2), malgré un périmètre réajusté le montant forfaitaire est de -7% du marché actuel et un global à – 19%.

En conséquence, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ledit marché à l'entreprise DALKIA. Début des prestations : 23 juin 2016.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à **21H49**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus

et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Thibault-des-Vignes, le 9 août 2016

Le Maire,
Sinclair VOURIOT
Conseiller Départemental